

## AVIS DE CONCESSION

### **“CONCESSION DE SERVICE PUBLIC : EXPLOITATION D'UNE CRÈCHE DANS UN BÂTIMENT COMMUNAL”**

Le Conseil Communal, en sa séance du 12 septembre 2022 a approuvé une procédure de concession de service public dont l'objet est l'exploitation d'une crèche dans un bâtiment communal.

**Les candidats intéressés sont invités à remettre leur offre pour le vendredi 23 septembre 2022 à 11h00**, en trois exemplaires, établie sur papier et glissée sous pli définitivement scellé mentionnant la date de la séance d'ouverture et l'objet du contrat. Elle est envoyée par service postal ou remise par porteur.

En cas d'envoi par service postal, ce pli définitivement scellé est glissé dans une seconde enveloppe fermée portant clairement la mention « CONCESSION DE SERVICE PUBLIC : EXPLOITATION D'UNE CRÈCHE DANS UN BÂTIMENT COMMUNAL ».

L'ensemble est envoyé ou remis contre accusé de réception à Mme Doyen Isabelle, Commune de Verlainne, Rue Vinâve des Stréats à 4537 Verlainne.

L'Administration communale est ouverte du lundi au vendredi de 09h00 à 12h00, le lundi également de 14h à 18h et le mercredi également de 14h à 16h.

Le cahier des charges est consultable sur le site internet de la commune ([www.Verlainne.be](http://www.Verlainne.be)) ou à l'administration communale de Verlainne à l'adresse et aux heures susmentionnées.

Les autres documents relatifs au projet de l'infrastructure sont consultables sur demande à l'administration communale de Verlainne à l'adresse et aux heures susmentionnées.

Date de l'affichage : 13 septembre 2022.

Durée de l'affichage : 10 jours.

**Pour le Collège :**

La Directrice Générale,  
Isabelle DOYEN

le Bourgmestre,  
Hubert JONET